

AG

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 9

SYSTÈME INTERNATIONAL POUR LA TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES CYRILLIQUES

1^{ère} ÉDITION

Octobre 1955

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 9:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b30c8294-b6c6-494a-a90a-ef01e4251fc0/iso-r-9-1968>

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 9 « Système international pour la translittération des caractères cyrilliques » a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 46 — Documentation, dont le Secrétariat est assumé par le Nederlands Instituut voor Documentatie en Registratuur (N.I.D.E.R.) au nom de la Hoofdc commissie voor de Normalisatie in Nederland (H.C.N.N.).

Le Comité Technique mit cette question à l'étude dès l'année 1947, en reprenant les travaux de l'ancienne Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation (ISA). Un avant-projet établi par l'ISA en 1939 fut discuté au cours de la première réunion ISO/TC 46, tenue à La Haye en juin 1948. Une nouvelle proposition, soumise par le Comité Membre du Royaume-Uni, fut examinée à la deuxième réunion plénière ISO/TC 46 (Ascona, avril 1950) et acceptée par le Comité Technique comme Projet de Recommandation ISO.

Ce Projet de Recommandation ISO fut soumis à tous les Comités Membres de l'ISO en février 1951, mais il ne rencontra pas l'approbation de la majorité des Comités Membres.

Une proposition pour un deuxième Projet de Recommandation ISO fut discutée au cours de la quatrième réunion plénière ISO/TC 46 (Copenhague, octobre 1952) et adoptée par le Comité Technique.

Ce deuxième Projet de Recommandation, distribué à tous les Comités Membres de l'ISO en mars 1953, fut approuvé par les Comités Membres suivants, au nombre de 20 sur 34:

Allemagne	Irlande	Pologne
Autriche	Israël	Portugal
Chili	Italie	Royaume-Uni
Danemark	Mexique	Suède
Espagne	Nouvelle-Zélande	Suisse
France	Pakistan	Yougoslavie
Hongrie	Pays-Bas	

Tenant compte des observations présentées par divers Comités Membres, le Secrétariat apporta quelques amendements au texte du Projet.

Au cours de sa cinquième réunion plénière (Bruxelles, juin 1954), le Comité Technique décida de compléter le Projet par une « Note introductive sur les principes généraux de la translittération » (voir page 4 de la Recommandation).

Le texte révisé et complété par la note introductive fut examiné par le Conseil de l'ISO lors de sa réunion tenue à Genève en septembre 1954. Le Conseil décida d'accepter ce texte comme une RECOMMANDATION ISO, sous réserve de l'addition d'une note concernant l'utilisation des caractères N° 5, 14 et 41 (Résolution N° 12, Conseil 1954). Les précisions demandées par le Conseil de l'ISO sont données dans les notes 1 et 3 au bas de la page 6 et dans la note 5 au bas de la page 7.

NOTE INTRODUCTIVE

SUR LES

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TRANSLITTÉRATION

En établissant la présente Recommandation ISO, le Comité Technique ISO/TC 46 s'est inspiré des principes exposés ci-après:

La translittération est l'action de représenter les signes d'un alphabet par les signes d'un autre alphabet. Dans ce qui suit, on ne considérera que la translittération, dans l'alphabet latin, des autres alphabets. Cette translittération a pour seule fonction, principalement en vue de travaux de bibliographie et bibliothéconomie, de permettre la reproduction de textes écrits en d'autres alphabets au moyen d'outils ou de machines ne comportant que les signes de l'alphabet latin, avec l'adjonction éventuelle des seuls signes supplémentaires rigoureusement indispensables (signes diacritiques, etc.).

Il s'agit de représenter des signes et non des sons; la translittération est donc distincte de la transcription. Il s'agit de représenter les signes tels qu'ils sont écrits, leur valeur phonétique ou étymologique ne constituant pas le critère principal. Elle peut donc être et doit être automatique, c'est-à-dire exécutable par toute personne qui a identifié la langue dans laquelle est écrit le texte qu'elle translittère. Le texte translittéré doit pouvoir être rétabli dans ses caractères originaux par une personne ayant une connaissance suffisante de la langue dans laquelle il est écrit.

Elle ne doit comporter aucune ambiguïté: le même signe doit être rendu toujours de la même façon et en principe un signe d'un alphabet ne doit correspondre qu'à un seul signe de l'autre. On tâchera de ne rendre un signe par deux signes que lorsque l'alphabet latin n'offrira pas de possibilité raisonnable de faire autrement (exemple de l'alphabet cyrillique И, de l'alphabet grec Ψ), et en employant alors un groupe de deux lettres qui ne permette aucune équivoque.

Des signes diacritiques seront ajoutés lorsque ce sera nécessaire; on veillera à utiliser le moins possible les signes ne se trouvant pas, par exemple, sur le clavier des machines à écrire comportant des caractères latins.

SYSTÈME INTERNATIONAL POUR LA TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES CYRILLIQUES

1. Le tableau figurant aux pages 6 et 7 de la présente Recommandation est à considérer comme le système normalisé international pour la translittération des caractères cyrilliques.
2. Les articles translittérés suivant ce système sont à signaler par les lettres ISO placées entre crochets:
[ISO]
3. Si on le juge nécessaire, le système normalisé international pour la translittération des caractères cyrilliques peut être complété par un système de translittération reconnu, fondé sur les caractéristiques de la langue non slave considérée.
4. Un caractère cyrillique qui n'apparaît pas dans l'alphabet d'une langue slavonne donnée et pour lequel une translittération n'est pas indiquée dans la colonne appropriée du tableau des pages 6 et 7 sera translittéré par la translittération donnée pour ce caractère dans une autre colonne.
5. Le **macédonien**, qui est considéré depuis quelque temps comme langue littéraire, est écrit en lettres cyrilliques et translittéré de la même manière que le serbe. Il a en outre les deux caractères K' et Γ' qui sont translittérés k' ou k' et g' ou g'.
6. Les signes diacritiques figurant dans le tableau des pages 6 et 7 doivent être employés, en particulier, dans tous les documents imprimés. Toutefois, dans les documents dactylographiés ou reproduits d'après une copie dactylographique, ils pourront être remplacés conventionnellement par d'autres, conformément à la liste ci-après:

Un signe **double** peut être remplacé par un autre signe **double** :

∨ par ^ ou " ou " (caractères Nos 10, 34, 35, 36, 37)
" par " (caractères Nos 8, 15)

Un signe **simple** peut être remplacé par un autre signe **simple** :

' par ' (caractère N° 29)
· par ' (caractères Nos 5, 42).

7. TABLEAU DE TRANSLITTÉRATION

Caractère cyrillique		Translittération de:					Exemples et observations	
		Bulgare	Russe	Ukrainien	Russe blanc	Serbe		
1	А, а	a	a	a	a	a	Адрес = Adres	
2	Б, б	b	b	b	b	b	Баба = Baba	
3	В, в	v	v	v	v	v	Вы = Vy	
4	Г, г	g	g	g	g	g	Глава = Glava Голова = Golova	
5	Ґ, ґ			ğ ¹⁾	ğ ¹⁾		Ґреци = Ğreci	
6	Д, д	d	d	d	d	d	Да = Da	
7	Ђ, ј					đ	Le <i>dj</i> et le <i>gj</i> croates deviennent <i>đ</i> dans les rubriques alphabétiques.	
8 ²⁾	Е, е (ě)	e	e (ě)	e	e (ě)	e	Ещѐ = Ešĉě	
9	Є, є			je			Твое = Tvoje	
10	Ж, ж	ž	ž	ž	ž	ž	Журнал = Žurnal	
11	З, з	z	z	z	z	z	Звезда = Zvezda	
12	С, с						(Utilisé en macédonien seulement)	
13	И, и	i	i	y	i		Или = Ili	
14	І, і	i	i ³⁾	i	i	i	Білий = Bilyj	
15	Ї, ї			ji			Їзда = Jizda	
16	Ј, ј					j	Јован = Jovan	
17	Ї, њ	j	j	j	j		-ый, -ий, -ой = -yj, -ij, -oj	
18	К, к	k	k	k	k	k	Как = Kak	
19	Л, л	l	l	l	l	l	Любить = Ljubit'	
20	Љ, љ					lj	Љубав = Ljubav	
21	М, м	m	m	m	m	m	Муж = Muž	
22	Н, н	n	n	n	n	n	Нижний = Nižnij	

¹⁾ Le caractère N° 5 n'est plus utilisé en ukrainien et en russe blanc.

²⁾ Le *ě* cyrillique ne doit être translittéré par *ě* que lorsque la diacritique apparaît dans l'original.

³⁾ Le caractère N° 14 n'est plus utilisé en russe.

Caractère cyrillique		Translittération de:					Exemples et observations
		Bulgare	Russe	Ukrainien	Russe blanc	Serbe	
23	Њ, њ					њ	Њива = Njiva
24	О, о	o	o	o	o	o	Общество = Obščestvo
25	П, п	p	p	p	p	p	Первый = Pervyj
26	Р, р	r	r	r	r	r	Рыба = Ryba
27	С, с	s	s	s	s	s	Сестра = Sestra
28	Т, т	t	t	t	t	t	Товарищ = Tovarišč
29	Ђ, ѓ					đ	Ђуѓа = Đuѓa
30	У, у	u	u	u	u	u	Утро = Utro
31	Ф, ф	f	f	f	f	f	Физика = Fizika
32	Х, х ⁴⁾	h	h	h	h	h	Химический = Himičeskij
33	Ц, ц	c	c	c	c	c	Центральный = Central'nyj
34	Ч, ч	č	č	č	č	č	Часы = Časy
35	Џ, џ					dž	Џамија = Džamija
36	Ш, ш	š	š	š	š	š	Школа = Škola
37	Щ, щ	št	šč	šč			Щека = Ščeka
38	(médial) Ъ, ъ (final)	ǎ	"ou"	"ou"	"ou"		En russe moderne, où le ' remplace quelquefois le ъ médial, la translittération reste ''.
39	Ы, ы	y	y		y		Был = Byl
40	Ь, ь	'ou'	'ou'	'ou'	'ou'		Маленький = Malen'kij
41	Ѣ, ѣ	ě	ě ⁵⁾	ě ⁵⁾	ě ⁵⁾		Ѣсть = Ěst'
42	Ә, ә		ë		ë		Әто = Ěto
43	Ю, ю	ju	ju	ju	ju		Южный = Južnyj
44	Я, я	ja	ja	ja	ja		Яйцо = Jajco

⁴⁾ Les pays dans lesquels une tradition trop solidement établie plaide en faveur du *ch* ou du *kh* peuvent utiliser celle de ces deux formes qui leur convient le mieux, à condition que dans les catalogues, index, etc. établis en utilisant cette variante, des renvois permanents soient faits du et au *h*.

⁵⁾ Le caractère № 41 n'est plus utilisé en russe, en ukrainien et en russe blanc.